

Génériques et TFR

Les pharmaciens inquiets

Le plan d'urgence du ministère de la Santé ne satisfait pas encore totalement les syndicats de pharmaciens. Au centre des débats, la question des marges arrières et du TFR.

Parmi les mesures d'économie concernant directement les officines, si la poursuite de la croissance du taux de pénétration des génériques, relevé de 6 points par rapport à l'objectif rebasé pour 2007 et l'extension progressive - et non plus la généralisation - du dispositif « tiers payant contre générique » ont bien été entérinées, la sensible question des contrôles de la DGCCRF¹ sur les marges arrières reste encore en suspens. « Bien que signataire de l'avenant, l'UNPF a informé le directeur de l'UNCAM qu'elle émettait les plus

extrêmes réserves quant à l'atteinte de l'objectif du taux de pénétration, faute d'un engagement ferme de la ministre de la Santé sur deux points précis.

« Nous demandons l'arrêt des contrôles DGCCRF sur les remises et marges arrières, ainsi que l'élaboration d'un texte fixant définitivement la remise de 10,74 % sur le prix fabricant et stabilisant les marges arrières au taux de 15 % » explique Claude Japhet, président de l'Union nationale des pharmacies de France (UNPF). Même position du côté de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) et de son secrétaire général, Gilles Bonnefond : « Le projet

de substitution est ambitieux, mais pour qu'il puisse aboutir, il faut qu'il soit cohérent et que la piste soit déblayée concernant les pratiques commerciales ». Seul syndicat à ne pas encore avoir signé l'avenant, et non

des moindres, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) attend d'ailleurs un engagement écrit de Roselyne Bachelot à ce sujet. « Je ne serai satisfait sur la façon dont a été géré le plan d'urgence que lorsque nous obtiendrons satisfaction sur l'ensemble des éclaircissements demandés concernant l'application des contrats de coopération commerciale à l'officine, et que sera totalement éclairci le fait qu'il n'y ait plus de contrôle de la DGCCRF sur les marges arrières. Tant que nous n'aurons pas d'engagements écrits de la part du ministère, nous ne signerons pas l'avenant générique » martèle son président, Pierre Leportier. Une décision lourde de conséquence car si la FSPF, représentant 75 % des syndiqués de la profession, ne le signe pas, l'avenant ne peut être appliqué. Autre volet des mesures de redressement de l'assurance-maladie, la nouvelle liste de TFR a été acceptée par les syndicats qui, de plus, sont tombés d'accord sur le fait d'intégrer automatiquement aux TFR les groupes de génériques ayant moins de deux ans d'âge et qui se substituent aux princeps à moins de 50 %. Si le CEPS² a consenti à ne pas imposer de TFR aux molécules fortement substituées, l'arrêt du Conseil d'Etat sur l'amoxicilline fait toutefois grincer quelques dents. « Je ne peux que regretter l'attitude de GSK qui essaie par des pratiques commerciales déloyales de contrecarrer la pénétration du générique. Le TFR est un outil pour tuer le générique » clame Gilles Bonnefond. Pierre Leportier juge la décision du Conseil d'Etat « très inopportune, en l'état actuel des choses » (voir page 91). Ajoutant « n'en tirer aucune conclusion particulière, si ce n'est que la FSPF sera extrêmement vigilante sur la façon dont cette jurisprudence sera interprétée par l'industrie pharmaceutique ». ■

David Bilhaut

(1) Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes

(2) Comité économique des produits de santé

Les TFR vont tuer le générique



PIERRE LEPORTIER